

L'AUMONE

Le soleil froid donnait un ton rose au grésil. Et le ciel de novembre avait des airs d'avril. Nous voulions profiter de la belle gelée. Moi chaudement vêtu, toi bien émitoufflé sous le manteau, sous la voilette et sous les gants. Nous franchissions, parmi les couples élégants, la porte de la blanche et joyeuse avenue. Quand soudain jusqu'à nous une enfant presque nue et livide, tenant des fleurettes en main, Accourut, se frayant à la hâte un chemin Entre les beaux habits et les riches toilettes. Nous offrir un petit bouquet de violettes. Elle avait deviné que nous étions heureux, Sans doute, et s'était dit : « Ils seront généreux ! » Elle nous proposa ses fleurs d'une voix douce, En souriant avec un sourire qui tousse. Et c'était monstrueux, cette enfant de sept ans Qui mourait de l'hiver en offrant le printemps ! Ses pauvres petits doigts étaient pleins d'engelures. Moi, je sentais le fin parfum de tes fourrures. Je voyais ton cou rose et blanc sous la fanchon, Et je touchais ta main chaude dans ton manchon. Nous fimes notre offrande, amie, et nous passames ; Mais la gaieté s'était envolée, et nos ames Gardèrent jusqu'au soir un souvenir amer. Mignonne, nous ferons l'aumône cet hiver.

FRANCOIS COPPEE.

Le Prisonnier de Monaco

Je voudrais avoir le loisir de parler longuement de Monaco, cet Etat surprenant, moins grand qu'un village de France, mais où l'on trouve un souverain absolu, des évêques, une artillerie dont les canons sont presque rayés, une étiquette plus cérémonieuse que celle de feu Louis XIV, des principes d'autorité plus despotiques que ceux de Guillaume de Prusse, joints à une tolérance magnifique pour les vices de l'humanité, dont vivent le souverain, les ministres, l'armée, la magistrature, tout le monde.

Saluons d'ailleurs ce bon roi pacifique, sans peur des invasions et des révolutions, qui règne en paix sur son heureux petit peuple au milieu des cérémonies d'une cour où sont conservées intactes les traditions des quatre réverences, des vingt-six baisemains et de toutes les formules usitées autrefois autour des Grands Dominateurs.

Ce monarque pourtant n'est point sanguinaire ni vindicatif ; et, quand il banait, — car il banait, — la mesure est appliquée avec des ménagements infinis.

En faut-il donner des preuves ? Un joueur obstiné dans un jour de déveine, insulta le souverain. Il fut expulsé par décret.

Pendant un mois il rôda autour du Paradis défendu, craignant le glaive de l'archange, sous la forme du sabre d'un gendarme. Un jour enfin, il s'enhardit, franchit la frontière, gagna en trente secondes le cœur du pays, pénétra dans le Casino. Mais soudain un fonctionnaire l'arrête :

— N'êtes-vous pas banni, monsieur ? — Oui, monsieur, mais je pars par le premier train.

— Oh ! en ce cas, fort bien, monsieur, vous pouvez entrer...

Et chaque semaine il revient ; et chaque fois le même fonctionnaire lui pose la même question à laquelle il répond de la même façon. La justice peut-elle être plus douce ?

Mais une des années dernières, un cas fort grave et tout nouveau se produisit dans le royaume.

Un assassinat eut lieu. Un homme, un monégasque, pas un de ces étrangers errants qu'on rencontre par légions sur ces côtes, ou un mari, dans un moment de colère, tua sa femme.

Oh ! il la tua sans raison, sans prétexte acceptable. L'émotion fut unanime dans toute la principauté.

La Cour suprême se réunit

pour juger ce cas exceptionnel (jamais un assassinat n'avait eu lieu) et le misérable fut condamné à mort à l'unanimité. Le souverain indigné ratifia l'arrêt.

Il ne restait plus qu'à exécuter le criminel. Alors une difficulté surgit. Le pays ne possédait ni bourreau ni guillotine. Que faire. Sur l'avis du ministre des affaires étrangères le prince entama de négociations avec le gouvernement français pour obtenir le prêt d'un coupeur de têtes avec son appareil.

De longues délibérations eurent lieu au ministère à Paris. On répondit enfin, en envoyant la note des frais pour déplacement des bois et du praticien. Le tout montait à seize mille francs.

Sa Majesté Monégasque songea que l'opération lui coûterait bien cher ; l'assassin ne valait certes pas ce prix. Seize mille francs pour le cou d'un drôle ! Ah ! mais non.

On adressa alors la même demande au gouvernement italien. Un roi, un frère, ne se montrerait pas sans doute si exigeant qu'une république.

Le gouvernement italien envoya un mémoire qui montait à douze mille francs.

Douze mille francs ! Il faudrait prélever un impôt nouveau de deux francs par tête d'habitant. Cela suffirait pour amener des troubles inconnus dans l'Etat.

On songea à faire décapiter le gueur par un simple soldat. Mais le général, consulté, répondit en hésitant que ses hommes n'avaient peut-être pas une pratique suffisante de l'arme blanche pour s'acquitter d'une tâche demandant une grande expérience dans le maniement du sabre.

Alors le prince convoqua de nouveau la Cour suprême et lui soumit ce cas embarrassant.

On délibéra longtemps, sans découvrir aucun moyen pratique. Enfin le premier président proposa de commuer la peine de mort en celle de prison perpétuelle, et la mesure fut adoptée.

Mais on ne possédait pas de prison. Il fallut en installer une, et un geôlier fut nommé, qui prit livraison du prisonnier.

Pendant six mois, tout alla bien. Le captif dormait tout le jour sur une paille dans son réduit, et le gardien en faisait autant sur une chaise devant la porte regardant passer les voyageurs.

Mais le prince est économe, c'est là son moindre défaut, et il se fait rendre compte des plus petites dépenses accomplies dans son Etat. (La liste n'en est pas longue.) On lui remit donc la note des frais relatifs à la création de cette fonction nouvelle, à l'entretien de la prison, du

prisonnier et du veilleur. Le traitement de ce dernier grêva lourdement le budget du souverain.

Il fit d'abord la grimace ; mais quand il songea que cela pouvait durer toujours (le condamné était juif), il prévint son ministre de la justice d'avoir à prendre des mesures pour supprimer cette dépense.

Le ministre consulta le président du tribunal, et tous deux convinrent qu'on supprimerait la charge de geôlier. Le prisonnier invité à se garder tout seul, ne pouvait manquer de s'évader, ce qui résoudrait la question à la satisfaction de tous.

Le geôlier fut donc rendu à sa famille, et un aide de cuisine du palais resta chargé simplement de porter, matin et soir, la nourriture du coupable. Mais celui-ci ne fit aucune tentative pour reconquérir sa liberté.

Or, un jour, comme on avait négligé de lui fournir ses aliments, on le vit arriver tranquillement pour les réclamer et il prit dès lors l'habitude, afin d'éviter une course au cuisinier, de venir aux heures des repas manger au palais avec les gens de service, dont il devint l'ami.

Après le déjeuner, il allait faire un tour, jusqu'à Monto Carlo. Il entrait parfois au Casino risquer cinq francs sur le tapis vert. Quand il avait gagné, il s'offrait un bon dîner dans un hôtel en renom, puis il revenait dans sa prison, dont il fermait avec soin la porte de dedans. Il ne décrocha pas une seule fois. La situation devenait difficile, non pour le condamné, mais pour les juges.

La Cour se réunissait de nouveau et il fut décidé qu'on inviterait le criminel à sortir des Etats de Monaco. Lorsqu'on lui signifia cet arrêt, il répondit simplement :

« Je vous trouve plaisants. Eh bien, qu'est ce que je deviens, moi ? Je n'ai plus de moyen d'existence. Je n'ai plus de famille. Que voulez-vous que j fasse ? J'étais condamné à mort. Vous ne m'avez pas exécuté. Je suis en suite condamné à la prison perpétuelle et remis aux mains d'un geôlier. Vous m'avez enlevé mon garçien. Je n'ai rien dit encore.

« Aujourd'hui, vous voulez me chasser du pays. Ah ! mais non. Je suis prisonnier, votre prisonnier jugé et condamné par vous. J'accomplis ma peine fidèlement. Je reste ici. »

La Cour suprême fut atterrée. Le prince eut une colère et ordonna de prendre des mesures.

On se remit à délibérer. Alors, il fut décidé qu'on offrirait au coupable une pension de six cents francs pour aller vivre à l'étranger.

Il accepta. Il a loué un petit enclos, à cinq minutes de l'Etat de son ancien souverain, et il vit heureux sur sa terre, cultivant quelques légumes et méprisant les potentats.

GUY DE MAUPASSANT

DR. WOOD'S NORWAY PINE SYRUP. CURES COUGHS AND COLDS.

Mrs. Alonzo H. Thurber, Freeport, N.S., says: "I had a severe attack of Grippe and a bad cough, with great difficulty in breathing. After taking two bottles of Dr. Wood's Norway Pine Syrup I was completely cured."

LAXA LIVER PILLS.

Work while you sleep without a grip or gripe, curing Sick Headache, Dyspepsia and Constipation, and make you feel better in the morning.

FALL

1899

All departments are now full of New Goods

Come and see us and you will be satisfied that in Variety and Low Price we Lead and follow no one...

Stoves and Furniture are replenished by two carloads just in. Groceries and Hardware contain everything in these lines wanted.

Iron, Carriage Goods, Paints and Oils are just right in prices and quality.

The Crock-ryware and Glassware Department is more attractive than ever.

Our Boots and Shoes are from the best Canadian houses

Our Hats and Caps are English and Boston's best style.

Our Clothing cannot be excelled for cut, finish, and LOW PRICES.

Ladies's and Gent's Fur Goods are complete in all the Novelties.

Ladies' Fur Jackets, Gents' Fur Coats a specialty. Prices away down.

Newest effects, Largest Variety, English and German Dress Goods Japanese and French Silks and Trimmings.

Our "Great Millinery Show" was a Great Success.

Ladies wanting something artistic in this line cannot fail to be pleased by calling on Mrs. Charles Wright.

ROBT. T. HOLMAN

ABRAM'S VILLAGE STORE

As the fall is drawing near at hand and as room is being prepared for a large and varied stock of fresh and well selected new goods direct from the manufacturers, I respectfully invite all desirous of purchasing at greatly reduced prices, to give me a call and thereby satisfy themselves. I have over thirty years experience in a country store and know just what people want. I keep on hand nothing but what will suit and at prices to suit.—My stock consists in part of

Dry Goods—all sorts, such as Dress goods; a large and well selected stock, Miltons—Grey and white Cotton, Cottonades, Gingham, Flannel, Print Cottons, Fleecy Cottons, Underwear, etc. Hats and Caps, a specialty, Corsets, Hosiery, etc. etc.

Hardware, in Nails all kinds, Bolts all sorts, Chain Traces, Forks, Shovels, Hinges, Table Cutlery, Pocket Knives, Curry Comb, Flow Fittings, etc.

Groceries, Molasses, Sugar, Tea, Tobacco, Raisins, Currants, Confectionery, etc.

We will not be beat in Tea. We sell the pure China Tea and at the lowest possible price.

Our Malt Vinegar is the best going.

BOOTS AND SHOES—In this line we cannot be excelled. Our stock is bought right, is good and sold to suit customers.

GLASSWARE and TINWARE in abundance and sold right. PAINT, PAINT OIL, KEROSENE OIL, MACHINE OIL, ROOFING PAPER and all required for renovating the home and keeping same in first class style.

We carry a large stock of the best HARNESS OIL. Harnesses made to appear new with one or two applications of this oil. We sell axle oil which is bound to please.

BINDER TWINE, best going, full strength, full length, full weight, will not clog in the binder

In a word we have a well fitted and well supplied Country Store where all will be greeted with pleasure and treated alike. An inspection will convince the most incredulous.

WE BUY EGGS, WOOL, PELTS, HIDES, LUMBER, FARM PRODUCE

And all that commands a sale, and for which we will pay the highest price going

We thank customers for past patronage and hope an increase of the same.

A visit to Abram's Village Store will please and will pay.

SYLV. E. GALLANT

SAVE MONEY FREE! FREE! FREE! Send for our new 1899 Catalogue, illustrated in notes, containing full descriptions of all our Plans and Organs. It is the only firm of notes and organs in the world... CASH OR ON EASY PAYMENTS... CORNISH & CO., WASHINGTON, N. J.